

## Droit de surenchère des créanciers du sixième et du dixième

Par missleia, le 06/04/2007 à 14:41

Quelqu'un peut-il m'expliquer? Je ne vois pas la différence de situation. Dans quel cas c'est 1/6ème, dans quel cas c'est 1/10ème ? quelles sont les différences?

Pour situer dans mon cours, je l'ai vu concernant la vente d'un fonds de commerce.

Merci d'avance ;)

Par mariege, le 10/04/2007 à 08:10

salut!

revisions revisions?

alors moi j'ai compris que le droit de surenchere du 10è était pour les créanciers inscrits et le droit de surenchere du 6è pour tous les creanciers

c'est la seule difference que j'ai trouvé dans ce que le prof nous a donné  
bon courage pour les revisions